Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025



D3190-Direction des finances-Coordination recettes

DELIBERATION N° D.2025.03.2 du Conseil municipal du 13 mars 2025

Opération de "déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage pour 2025" de la ville de Versailles.

Approbation du programme des travaux et demande de financement au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé "Fonds Vert" et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025.

Date de la convocation : 6 mars 2025 Date d'affichage : 14 mars 2025 Nombre de conseillers en exercice : 53 Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. François DARCHIS, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Stephanie BELNA, M. Pierre FONTAINE.

M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. François BILLOT DE LOCHNER (pouvoir à Mme Céline JULLIE), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-9, L.1111-10, L.2121-29, L.2122-21, L.2334-42 et L.5216-5-VI;

Vu le mail de la Préfecture des Yvelines du 9 janvier 2025 relatif à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert » et précisant les modalités de transmission, de constitution et d'instruction des demandes de financement au titre de l'année 2025 ;

Vu le budget de la Ville et l'affectation des recettes et dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 905 « Aménagements des territoires et habitat », article fonctionnel 90512 « Eclairage public », natures comptables 13462 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – Dotation de soutien à l'investissement local » et 2315 « Installations, matériels et

outillages », programme BECLP054 « Eclairage public - Rénovation » ;

• La maîtrise de la consommation d'énergie en termes d'éclairage public est un objectif constant à la ville de Versailles depuis de nombreuses années, en témoignent la rénovation des 6 100 points lumineux de la ville en remplaçant les lanternes existantes par des lanternes aux optiques plus modernes en diode électroluminescente (LED) et en étendant la télégestion de l'éclairage (gestion à distance) sur les grands axes de la ville.

Fin 2024, 70 % des foyers pour l'éclairage public étaient équipés de la technologie LED. Il est nécessaire de poursuivre cette politique d'optimisation de l'éclairage public en 2025.

Aussi, le projet de la Ville de « déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage public pour 2025 » consiste en la rénovation de 380 points lumineux (remplacement de 230 lanternes par des lanternes aux optiques plus modernes en LEDs et équipées de télégestion, « rétrofitage » (rénovation des fonctions technologiques dans des systèmes vieillissants) de 150 lanternes en les équipant de plateaux LEDs). Les économies d'énergie sont estimées à 35 000 € TTC / an.

- Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides de l'Etat :
- une subvention au titre du « Fonds Vert » (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires), qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation climatique et l'amélioration du cadre de vie, et notamment la rénovation de l'éclairage public ;
- et une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), instituée en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunales depuis 2016 pour les soutenir dans leurs projets d'investissement, inscrite à l'article L.2334-42 du Code général des collectivités territoriales finançant des projets relatifs à la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Conformément aux articles L.1111-9 et L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, le financement minimal de la commune doit être à hauteur de 20 %.

Cette opération de rénovation de l'éclairage public pour 2025 s'élève à 352 000 € HT financés de la façon suivante :

Dépenses	НТ
Travaux	352 000,00 €
	352 000,00 €

Recettes	нт
Fonds Vert (20%) sollicité	70 400,00 €
DSIL (60%) sollicité	211 200,00 €
Part communale autofinancement)	70 400,00 €
	352 000,00 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le projet de la ville de Versailles de « Déploiement des technologies de réduction des consommations énergie en éclairage pour 2025 », pour un montant de 352 000 € HT, soit 422 400 € TTC ;
- 2) de solliciter, pour cette opération, l'octroi d'une dotation de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » 2025 et/ou l'octroi d'une Dotation de soutien à l'investissement local 2025 (DSIL), pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

Projet	Coût estimé (HT)	Subvention sollicitée au titre du Fonds Vert	Taux de subvention Fonds Vert	Subvention sollicitée au titre de la DSIL	Taux de subvention DSIL	Autres subventions escomptées
Déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage public	352 000,00€	70 400,00 €	20%	211 200,00 €	60%	0,00€
	352 000,00 €	70 400,00 €		211 200,00 €		0,00€

3) d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :

Dépenses	HT
Travaux	352 000,00 €
	352 000,00 €

Recettes	HT
Fonds Vert (20%) sollicité	70 400,00 €
DSIL (60%) sollicité	211 200,00 €
Part communale autofinancement)	70 400,00 €
	352 000,00 €

4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38 Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 47 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 45 voix , 2 voix contre (Madame Céline JULLIE, Monsieur François BILLOT DE LOCHNER.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.